

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-01/2022**

Date de convocation : 7 janvier 2022

Date d'affichage : 7 janvier 2022

Objet : Election des Adjoints au Maire suite à démission du 1^{er} Adjoint

L'an deux mil vingt-deux et le onze janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à l'Espace du Bagnol, lieu de ses séances en raison de l'épidémie de Covid-19 et dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales, sous la présidence de M. Bernard BARTHELON, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON.

Absents : Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Procuration : Annabelle MORILALS à Anne-Lise TOSI

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que suite à la démission de Benoit BACHELIN en décembre 2021 de ses fonctions de premier Adjoint et de conseiller municipal, il est nécessaire d'élire un nouvel Adjoint au Maire.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

- Ghislaine BARTHELON se porte candidate
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 13
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue fixée à 7
 - o A obtenu :
 - Mme Ghislaine BARTHELON : 13 voix

Considérant qu'en conséquence, il est proposé de modifier l'ordre du tableau et de procéder à une nouvelle élection pour les fonctions de 1^{er} et 2^{ème} Adjoint

- Poste de 1^{er} Adjoint : Sébastien CARMET se porte candidat
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 13
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue fixée à 7
 - o A obtenu :
 - M. Sébastien CARMET : 13 voix
- Poste de 2^{ème} Adjoint : Ghislaine BARTHELON se porte candidate
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 13

- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas un
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
à 7
- A obtenu :
 - Mme Annabelle MORILLAS : 13 voix

Envoyé en préfecture le 13/01/2022) : 0
Reçu en préfecture le 13/01/2022
Affiché le
ID : 026-212603195-20220111-D01_2022-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

PROCLAME Sébastien CARMET comme 1^{er} Adjoint au Maire et l'installe immédiatement.

PROCLAME Ghislaine BARTHELON comme 2^{ème} Adjointe au Maire et l'installe immédiatement.

MAINTIENT Annabelle MORILLAS comme 3^{ème} Adjointe au Maire et l'installe immédiatement.

DESIGNE Sébastien CARMET comme conseiller communautaire suppléant auprès de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

DIT que le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence à la date du 11 janvier 2022

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 12 janvier 2022

Le Maire,



Pierre COLOMB